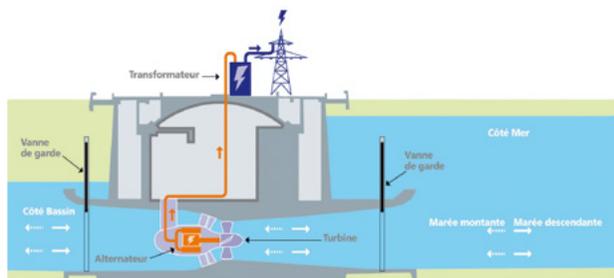


Le fonctionnement de l'usine marémotrice

Chaque jour, la mer monte et descend deux fois.

Cette variation du niveau de la mer est exploitée pour produire de l'électricité renouvelable. L'usine marémotrice de la Rance dispose de turbines et alternateurs capables de fonctionner dans les deux sens, à marées montantes et descendantes.



Caractéristiques :

- › **Usine** : 390 m de long / 33 m de large / 24 groupes du type « bulbe » de 10 MW chacun / jusqu'à 6 000 m³/s d'eau.
- › **Barrage** : de type mobile / 115 m de long / équipé de 6 vannes de 10 m de haut et 15 m de large / jusqu'à 9 000 m³/s d'eau.
- › **Retenue** : 184 millions m³ d'eau.
- › **Écluse** : 65 m de long / 13 m de large / 20 000 bateaux par an.

L'ensemble du site fait 750 m



Découvrez l'usine marémotrice et son fonctionnement

VISITE GRATUITE



Info/Résa :

Espace découverte de l'usine marémotrice de la Rance

› Tel. : **02 99 16 37 14**

› espace-decouverte-rance@edf.fr

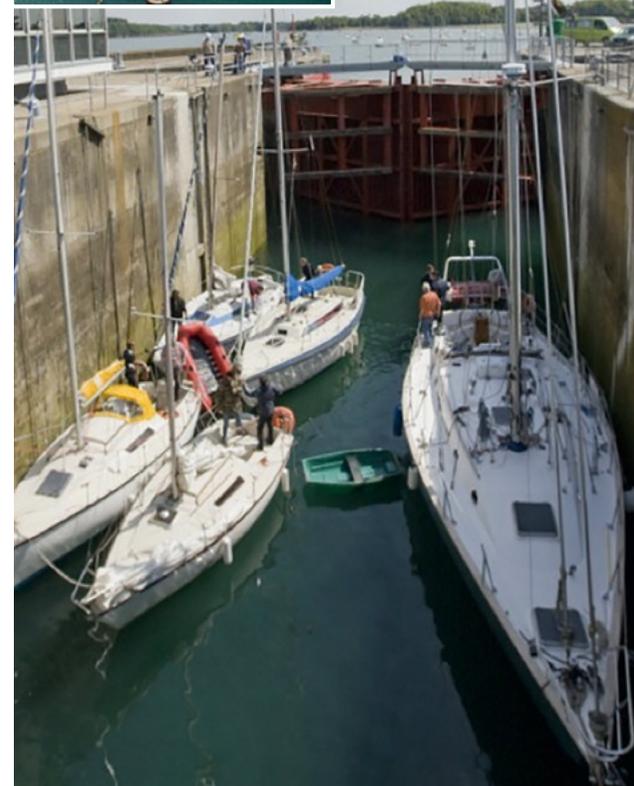
Annuaire des marées Estuaire de la Rance



edf.fr/la-rance



RÈGLES DE SÉCURITÉ autour du barrage de la Rance



Tout savoir sur l'usine marémotrice de la Rance : edf.fr/la-rance



EDF SA - Capital de 1 370 938 843,50 euros - 552 081 317 P.C.S. Paris - Crédits photographique médiathèque EDF (Yannick Le Gal et Bruno Conty) - Juin 2019
Conception © LAgence.co | Imprimé sur papier recyclé dans le respect des normes environnementales par un imprimeur régional IMPRIMERIEVERT | Ne pas jeter ce document sur la voie publique.

[@EDF_Bretagne](https://twitter.com/EDF_Bretagne)

Naviguer en toute sécurité

Une **zone interdite (ZI)** à la navigation, aux activités nautiques et subaquatiques, et à la baignade est située de part et d'autre du site de production d'électricité de la Rance. Elle est délimitée par des **bouées rouges** (photo).

Il est interdit d'y pénétrer en raison des forts courants générés par le fonctionnement de l'usine et du barrage.

› Toute intrusion volontaire est passible d'une amende.



■ Zone interdite à la baignade par arrêté municipal.

■ Zone interdite à la navigation, à la baignade, aux activités nautiques et subaquatiques par arrêté préfectoral.

Les courants aux abords du barrage et de l'usine

Les 2 mâts situés sur le barrage au niveau de l'usine et des vannes permettent d'identifier si l'estuaire de la Rance se vide ou se remplit et par quel moyen : via les groupes de production d'électricité ou les vannes du barrage. Il est ainsi possible d'apprécier la courantologie.



COMMENT LIRE LES MÂTS DE SIGNALISATION ?

Prendre en compte les 2 cônes en haut du mât :

- › Cônes orientés vers le bas sur au moins un des mâts : l'estuaire se vide.
- › Cônes orientés vers le haut sur au moins un des mâts : l'estuaire se remplit.
- › Absence de cônes en hauteur sur les 2 mâts : usine arrêtée et vannes fermées.

VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION DANGEREUSE ?

- 1) Utilisez votre mouillage.
- 2) Contactez l'éclusier qui prévoindra les secours :
 - Téléphone : 02 99 16 37 37, puis composer le 2
 - VHF : canal 13

Utilisez vos moyens de détresse pour donner l'alerte.

Comment passer l'écluse ?

› L'écluse fonctionne à chaque heure pleine quand le niveau de la mer est égal ou supérieur à + 4 m.

⚠ En juillet et août, un arrêté préfectoral limite les levées de pont.

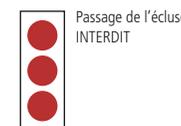
› De 20 h à 5 h, l'écluse ne fonctionne que sur demande faite avec un préavis de 30 minutes par appel direct à l'éclusier, ou en actionnant le cordon d'appel d'un des ducs d'albe.

Consultez les prévisions de niveaux en Rance à 3 semaines sur edf.fr/la-rance

PROCÉDURE DE PASSAGE DE L'ÉCLUSE

1. Prévenir l'éclusier de votre intention par téléphone au 02 99 16 37 37 ou grâce au canal 13 de votre VHF au moins 30 minutes avant le sas souhaité en annonçant votre tirant d'eau et votre tirant d'air.
2. Pour patienter, des bouées d'attente blanches sont à votre disposition de part et d'autre du barrage.
3. Ordre de priorité pour entrer dans l'écluse :
 - Sens estuaire > mer : les bateaux à faible tirant d'air pouvant passer sous les ponts entrent en premier dans le sas.
 - Sens mer > estuaire : les bateaux à fort tirant d'air (voiliers...) entrent en premier dans le sas.
 - Les bateaux de transport de passagers sont prioritaires sur toute autre embarcation.
 - Les éclusiers peuvent donner la priorité à certains navires (ex : navires de grande taille)

4. Quand entrer dans l'écluse ?



- Sens estuaire > mer : se présenter au moins 20 minutes avant l'heure pleine (accès au sas + équilibrage avec niveau mer).
 - Sens mer > estuaire : se présenter au moins 5 minutes avant l'heure pleine.
5. Lors de l'éclusage, vous devez vous amarrer à l'avant et à l'arrière de votre bateau.

Il est interdit de s'amarrer aux échelles et de se placer sous le pont mobile sans autorisation de l'éclusier.

**L'ÉCLUSIER A AUTORITÉ, IL VEILLE À VOTRE SÉCURITÉ.
MERCİ DE FAIRE PREUVE DE CIVISME.**

CONTACTS EDF

- › Eclusier : 02 99 16 37 37
- › Canal VHF : 13
- › Connaître les niveaux en Rance, les horaires des levées de pont et d'éclusage : 02 99 16 37 33

CONTACTS URGENCE

- › Urgence mer (mobile uniquement) : 196
- › Pompiers : 18
- › Gendarmerie : 17
- › SAMU : 15
- › C.R.O.S.S Corsen : 02 98 89 31 31